



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 120897

Texte de la question

M. Rodolphe Thomas appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation professionnelle des épouses de militaires de carrière. Issues de l'éducation nationale, certaines épouses sont soumises à la contrainte des mutations de leur conjoint, ce qui entraîne des difficultés professionnelles pour ces épouses qui ont du mal à obtenir une mutation à proximité du lieu de résidence de leur époux. Très souvent, faute de solution, elles optent pour une mise en disponibilité. Conscient de ces difficultés, le ministère de la défense dispose de longue date d'une structure ayant pour mission d'assurer l'accompagnement professionnel des conjoints relevant de la fonction publique. Le bureau d'aide à la mobilité des familles a ainsi vocation à appuyer les démarches des conjoints ressortissant de la fonction publique, en intervenant auprès des services compétents pour faciliter leur mutation ou leur détachement. En 2004, ce bureau a été saisi de 567 demandes d'intervention qui ont abouti favorablement pour 305 conjoints, soit un taux de satisfaction de 54 %. Aussi, il souhaiterait connaître les propres actions de son ministère visant à améliorer les procédures et faciliter la mobilité géographique des conjoints de militaires.

Données clés

Auteur : [M. Rodolphe Thomas](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120897

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2811